

RENATURATION DU BIEF

Communes de
Préverenges et de Morges

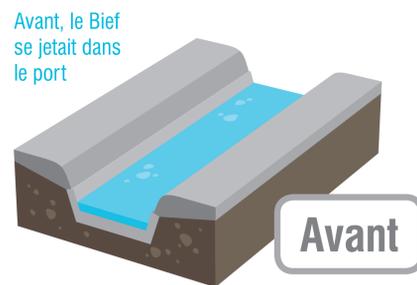
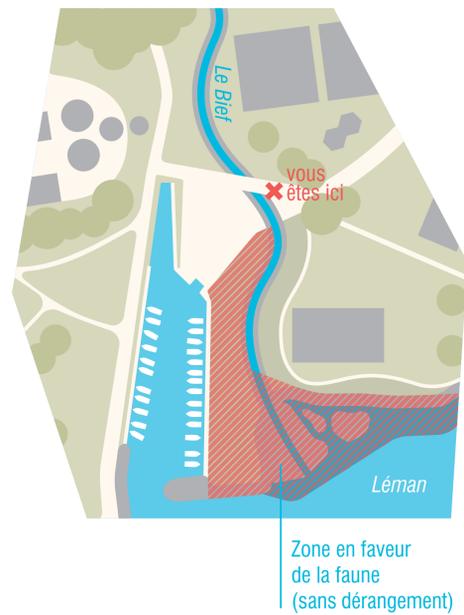


LA RENATURATION, C'EST QUOI ?

La renaturation consiste à redonner à un cours d'eau artificiel les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les objectifs de ce chantier étaient de recréer des rives naturelles, de reconstituer un espace propice au « milieu aquatique » et de diversifier les milieux favorables à la faune et à la flore locale, tout en offrant un lieu de détente à la population.



QUI EN PROFITE ?



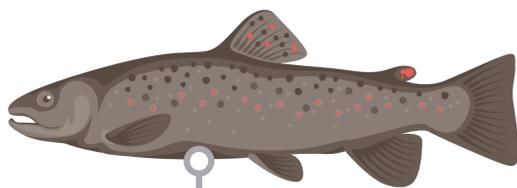
Iris jaune

L'iris jaune, ou iris faux acore, est reconnaissable à ses fleurs jaunes et à ses feuilles linéaires qui peuvent atteindre 90 cm de hauteur. Cette plante, qui aime les milieux à l'interface entre l'eau et la terre, se rencontre principalement en-dessous de 1000 m d'altitude. Elle est protégée sur tout le territoire national.



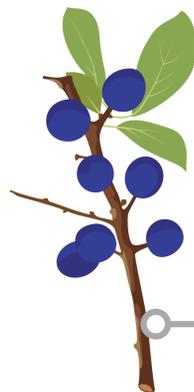
Couleuvre à collier

Ce serpent non-venimeux et inoffensif se reconnaît facilement aux taches claires en forme de croissant à l'arrière de la tête, qui lui ont donné son nom. Il peut mesurer jusqu'à 1 m30. Cette couleuvre est une très bonne nageuse et pourra profiter des tas de bois et niches pierreuses pour hiberner ou prendre le soleil.



Truite de rivière

La truite de rivière a un corps très élancé qui lui permet de nager facilement dans les eaux vives qu'elle affectionne. Sa taille va de 20 à 50 cm suivant le milieu et elle se nourrit d'abord de larves et d'insectes, puis de petits poissons.



Prunellier

Cet arbuste compose les haies mélangées plantées le long du Bief. Ses rameaux très épineux portent une écorce noirâtre, d'où son nom d'épine noire. Les arbustes épineux offrent un abri de choix pour les oiseaux comme par exemple, la fauvette grisette.



Chien en laisse



Pas de feux



Pas d'accès au secteur entre le port et l'embouchure

RENATURATION DU BIEF

Communes de
Préverenges et de Morges



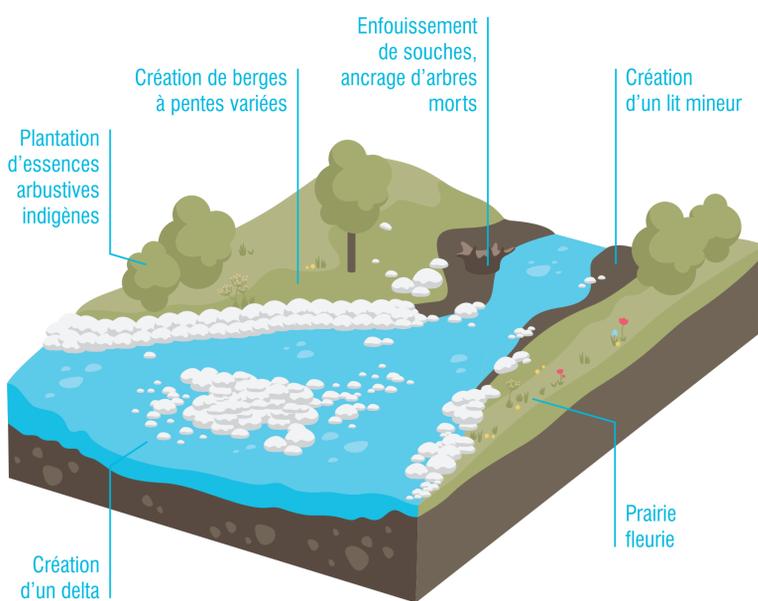
LA RENATURATION, C'EST QUOI ?

La renaturation consiste à redonner à un cours d'eau artificiel les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

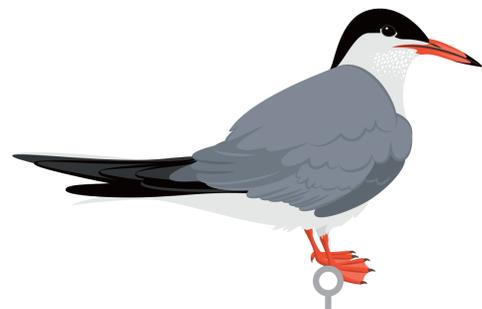
TRAVAUX EFFECTUÉS

Les objectifs de ce chantier étaient de recréer des rives naturelles, de reconstituer un espace propice au « milieu aquatique » et de diversifier les milieux favorables à la faune et à la flore locale, tout en offrant un lieu de détente à la population.

L'embouchure a été aménagée pour accueillir différentes espèces d'oiseaux migrateurs sur des substrats variés (vase, sable, graviers ou rochers).



Zone en faveur de la faune (sans dérangement)



QUI EN PROFITE ?

Chevalier guignette

Le chevalier guignette est une espèce d'oiseaux limicoles, en référence au limon humide qu'il fouille à l'aide de son bec effilé. Ce petit échassier passe l'essentiel de sa journée à manger toutes sortes de vers, d'insectes ou de mollusques. C'est le limicole le plus commun et le seul que l'on peut voir toute l'année.



Sterne pierregarin

Cet oiseau se nourrit de poissons et d'insectes. Malgré sa petite taille, c'est un grand migrateur qui va hiverner jusqu'en Afrique du sud. Cet oiseau est menacé en Suisse du fait de la disparition de son habitat de nidification original : bancs de sable et de gravier à l'embouchure des rivières.

Harle bièvre

Il est la carte de visite ornithologique du Léman, le lac qui a joué le rôle primordial pour l'établissement de l'espèce au pied des Alpes. C'est un excellent plongeur, principalement consommateur de poissons. Le harle bièvre plonge entre 20 et 30 secondes et peut s'enfoncer jusqu'à 10 mètres de profondeur.



Nette rousse

En période nuptiale, les mâles arborent un plumage spectaculaire, avec leur tête brun-orangée et leur bec rouge brillant. La nette rousse se nourrit principalement de racines, de graines et de feuilles de végétaux aquatiques arrachées en plongeant.



Chien en laisse



Pas de feux



Pas d'accès au secteur entre le port et l'embouchure



Ilots réservés aux oiseaux, baignade interdite



Date de réalisation : octobre 2017 – juin 2018